

République Française
Département de l'Isère
Commune de CREYS MEPIEU

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de CREYS MEPIEU
Du 06 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à dix-huit heures trente, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la mairie, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents : Séverine **POËTE**, Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Ludovic **CHENEVAL**, Christelle **MELLET**, Sandra **DREVET**, Patrick **GROS**, Gilles **GAUTIER**, Philippe **GIROUD**, Stéphanie **BATAILLON**, Jean-Claude **GENGLER**, René **GIPPET**, Ligia **HODY**, Pierre **DE SMEDT**, David **ARNAUD**, Isabelle **MAYEN**, Christel **LHERISSON**

Excusée : Nadine **MELLET**

Secrétaire : Séverine **POËTE**

Date de la convocation : 29 avril 2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2024

Délibération n° 2024-03-01

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024

APPROBATION DU REGLEMENT DE LA COMMERCIALISATION – LOTISSEMENT LES VERNES

M. le Maire rappelle la délibération n° 2023.01.14 par laquelle était déposé le permis d'aménager pour la réalisation du lotissement de 6 lots dénommé « les vernes »,

M. le Maire donne lecture du projet de règlement pour la commercialisation de ces lots et demande au conseil de bien vouloir se prononcer

Après qu'Isabelle MAYEN se soit retirée de la salle des délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Abstention : David ARNAUD

APPROUVE le règlement de commercialisation des 6 lots lotissement « les vernes »,

FIXE le prix de vente de chaque lot de la façon suivante :

Lot	Surface en m ²	Prix TTC en €
LOT 1	614	61 400.00
LOT 2	648	71 280.00
LOT 3	647	71 170.00
LOT 4	649	64 900.00
LOT 5	602	60 200.00
LOT 6	600	60 000.00

DIT qu'à l'issue de la procédure d'attribution, l'ensemble des éléments sera transmis à l'Office notarial de MORESTEL,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tout acte de dépôt de pièces du lotissement au rang des minutes de l'office notarial de MORESTEL

DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE – ZA MALVILLE

M. Le Maire informe le conseil de la construction d'un local de stockage et de locaux techniques attenants au bâtiment communal n° 1, situé sur la parcelle section B numéro 723.

Il présente la projet d'agrandissement au conseil municipal et lui demande de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après discussion,

A l'unanimité,

CHARGE M. Le Maire de déposer et de signer un permis de construire relatif à une extension du bâtiment n° 1, situé sur la parcelle communale cadastrée section B numéro 723.

ADHÉSION AU GROUPEMENT ACHAT ELECTRICITE TE38

Vu la version en vigueur en date du 23 juin 2022 de la Directive 2019/944 du 05 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu l'ordonnance n° 2021-236 du 3 mars 2021 portant transposition de diverses dispositions de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité

Vu l'ordonnance n°2021-237 du 3 mars 2021 portant transposition de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et modifiant la directive 2012/27/UE, et mesures d'adaptation au règlement (UE) 2019/943 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 sur le marché intérieur de l'électricité,

Vu la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu la version en vigueur en date du 25 août 2021 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes adoptée le 15 Septembre 2014 par TE38,

CONSIDERANT que TE38 propose à la commune de CREYS MEPIEU d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré,

le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de CREYS MEPIEU au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture d'électricité et services associés ;

- D’accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d’électricité et de services associés ;
- D’autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
- D’autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de CREYS MEPIEU et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l’exécution de ce groupement de commandes.
- D’autoriser Madame Nalini SEISSAU, Cheffe du service administration générale et l’Assistant à Maître d’ouvrage accompagnant TE38 lors du renouvellement du groupement, à recueillir les données relatives aux consommations d’énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

RENOUVELLEMENT BAIL FC METAL – ZA MALVILLE

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2015.06.04 en date du 03 septembre par laquelle était décidé l’établissement d’un bail commercial à la société FC METAL à compter du 1^{er} juillet 2015, Ce bail arrive à échéance le 30 juin prochain, Suite à la demande de la société FC METAL, M. Le Maire demande au conseil de bien vouloir renouveler ce bail,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l’unanimité,

ACCEPTE de renouveler, pour une durée de 9 ans, le bail avec la société FC METAL, à compter du 1^{er} juillet 2024,

DIT que ce bail concerne le bâtiment industriel situé 48, rue de la molle, d’une superficie de 1225 m².

AVANCEMENT DE GRADE - CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Vu la nécessité de créer un poste d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe, suite à l’avancement de grade d’un adjoint technique,

M. Le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer à ce sujet,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l’unanimité

DECIDE de créer un poste d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 06 mai 2024

ACQUISITION DE PARCELLES GRIENAY

Philippe FILLIOD fait part au conseil de la proposition de la famille GRIENAY de vendre à la commune les parcelles dont ils sont propriétaires. En effet, dans le cadre des accords passés lors des négociations pour la création d’un cheminement doux entre Creys et Pusigneu, il avait été évoqué une possibilité d’acquisition par la commune. Philippe FILLIOD précise que ces parcelles présentent un intérêt pour la commune.

M. Le Maire précise qu’il est toujours intéressant d’augmenter son capital de foncier non bâti.

Il propose le prix suivant :

- 0.60 € le m² pour des terrains en friche et cultivés,
- 1.00 € le m² pour les terrains boisés

Après qu’isabelle MAYEN ait quitté la salle des délibérations,

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l’unanimité,

DECIDE d’acquérir les parcelles

FIXE le montant d’acquisition des parcelles suivantes :

Section cadastrale	n° Parcelles	Superficie total m ²	Lieudit	Désignation	Prix - € le m ²	coût total
E	52	2042	LA CROIX	A	0.60	1225.20 €
E	133	2540	ROUETTE	A	0.60	1524.00 €
F	26	7150	GILIEUX	A	0.60	4290.00 €
F	244	2610	LA FORET	N	0.60	1566.00 €
AB	51	4886	LES FOUGERES	A	0.60	2931.60 €
AB	106	3340	LE VERT	A	0.60	2004.00 €
AB	106	50	LE VERT	A	1.00	50.00 €
AB	388	1430	LE CHATEAU	A	0.60	858.00 €
AB	389	950	LE CHATEAU	A	1.00	950.00 €
					TOTAL	15 398.80 €

PRECISE le nom des propriétaires

- GRIENAY Henri – 21 lot.letrat 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU
- GRIENAY Pierre – 12, chemin du platane 38610 GIERES
- GRIENAY épouse SAUVONNET Janine – 1, rue de la chapelle 38460 VILLEMORIEU
- GRIENAY Paul – 9, rue Paul Drussant 78310 MAUREPAS

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour la régularisation de cet acte en l'office notarial de MORESTEL en concours avec l'office notarial de PONT DE CHERUY, assistant les vendeurs. »

PRECISE que les frais notariés sont à la charge de la commune.

DEPOT AUTORISATION DE TRAVAUX – AMENAGEMENT CUISINE SALLE DES FETES DE FAVERGES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CHARGE M. le Maire de déposer une autorisation de travaux pour la rénovation de la cuisine et du hall de la salle des fêtes de Faverges située sur la parcelle 227AC n° 246.

INFORMATIONS DIVERSES

PERSONNEL

- Le conseil municipal décide d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe afin de suivre l'évolution de carrière d'un agent.
- Une discussion est en cours pour rupture conventionnelle et une démission d'un agent sur les services scolaires prendra effet au 31 août 2024.
- Une annonce va être publiée prochainement pour un poste administratif supplémentaire de secrétaire générale.

Un contrat d'apprentissage en alternance d'un an pour un CAP petite enfance est proposée pour une jeune en formation à la MFR de Morestel – Elle sera encadrée par l'ATSEM de l'école.

PRESENTATION DU PROJET DE NOUVEAU REGLEMENT DES CIMETIERES

Suite aux aménagements réalisés dans les cimetières de Creys et de Mépieu, intégrant notamment des cavurnes le projet du nouveau règlement est soumis pour information au Conseil Municipal.

PREPARATION DES BUREAUX DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 09 JUIN 2024

Les élections européennes se tiendront dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h – Le conseil municipal se répartit les permanences.

MAISON DE MEPIEU

De nouvelles propositions ont été faites par l'architecte sur la base de 3 meublés d'une capacité de 3 personnes et d'un meublé accessible PMR pour 2 personnes.

MAISON RADIX

Nouvelle tentative de contact avec les propriétaires et publication de l'arrêté préfectoral n° 38-2024-04-10-00001. Au terme de la procédure l'urgence sera ensuite d'engager la maçonnerie et la toiture car le toit se fragilise.

AMENAGEMENT DES ESPACES PAYSAGERS – CREYS ET FAVERGES

Suite à des changements de personnels du cabinet d'études, le suivi du dossier est difficile et les estimations nettement surévaluées et irréalistes. Un nouveau ??? sera prochainement présenté

TOUR DE TABLE

Ludovic CHEVENAL

- ✚ Informe que les élèves suivent actuellement des cycles rugby et foot pour les CM1 et CM2 – Les CP – CE1 et CE2 sont en cours de cycle « savoir nager ».

Séverine POETE

- ✚ Informe de la livraison du sol alternatif pour la salle polyvalente le 29/04 - l'ensemble du conseil municipal a été invité à se rendre sur place pour le visualiser. La salle peut désormais accueillir ponctuellement des animations autres que sportives.
- ✚ La région a consacré un article à la salle polyvalente de Creys Mèpieu sur son site internet, dans la rubrique dédiée aux subventions européennes
<https://www.europeenauvergnerhonealpes.fr/portraits-de-beneficiaires/creys-mepieu-une-commune-rurale-qui-bouge>
- ✚ **Communication** : le dernier flash info est édité – il sera distribué par le conseil municipal semaine 20 (du 13 au 19 mai).

Philippe FILLIOD

- ✚ Signale l'organisation par Orange d'une permanence d'information sur la fibre les 15 et 16 mai de 10h30 à 13h et de 14h à 17h30. Lors de l'installation de la fibre, des problèmes de coupures de ligne chez des riverains ont été constaté à La Gorge.
- ✚ **Va organiser une étude de trafic** avec opération de comptage des véhicules et de mesure de vitesse va être effectuée à Faverges, Pusignieu 13 au 23 mai – Elles seront ensuite réalisées à Daleignieu, Malville, Mèpieu.

✓ Agenda

- **07/05 à 18h** : Réunion fête de la musique avec les associations.
- **8/05** : Cérémonie au monument aux Morts de Faverges à 11h.
- **21/05** : Commission urba + à 18h
- **07/06** : Fitdays et inauguration de la salle polyvalente => Présence des élus indispensable
- **9/06** : Elections européennes.
- **21/06** : Fête de la musique au stade Bracon.
- **Prochain conseil municipal** : jeudi 4 juillet 2024 à 18h30.

Fin de séance à 21h45

**REUNION DU 06 mai 2024
DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE**

Vu la délibération n° 2020.04.03 du 02 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

DPU

DIA0381392410005-DEBAENE – LHOMEL – 58, rue du courray
B 433 – FILLIOD Mathilde-Vincent RADIX

MAPA

02-2024

MISSION RELEVÉ COMPLET - ANCIENNE CURE DE MEPIEU - 23-43

La mission de relevé complet de l'ancienne cure de Mepieu est attribuée à Pierrick de VAUJANY – 51, rue Paul CLAUDEL 38510 MORESTEL

La mission se détaille de la façon suivante :

- Relevé et mise en net 6 800,00 € H.T
- Réalisation d'esquisses..... 3 400.00 € H.T
- Soit un montant total de la mission de 10 200.00 € H.T

CONCESSION CIMETIERE

**REUNION DU 06 MAI 2024
DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE**

Vu la délibération n° 2020.04.03 du 02 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

DPU

DIA0381392410005-DEBAENE – LHOMEL – 58, rue du courray
B 433 – FILLIOD Mathilde-Vincent RADIX

DIA0381392410007-ZAIQUE Vianney – 171, montée de la ville
AB 281-533 - B 433 – MELIN Aurélien et MARTIN Léa

DIA0381392410006- Gérard et Odile DAVID – 319, rue de la bergerie
B 554 – GILLET Bruno et GOUTTE Joëlle

MAPA

CONCESSION CIMETIERE

Cimetière : 1 – CREYS - Carré n° 5 - Emplacement n° 63

Concessionnaire:

LARUELLE André